



Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-006

Objet : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	Sont preser
Date de convocation :	M. Pierre-Ed

M. Pierre-Edouard EON

Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

1 5 FEV. 2016

Mme Marie-Christine CAVECCHI

Mme Djida TECHTACH

Déléguée du Département du Val d'Oise

M. Gérard SEIMBILLE

Délégué du Département du Val d'Oise

Déléguée du Département du Val d'Oise

Date d'affichage:

N 1 AVR. 2016

Mme Christiane AKNOUCHE

Mme Corinne VASSEUR

M. Jean-Louis DELANNOY

Déléguée de la CC Carnelle Pays de France

Déléguée de la CC Haut Val d'Oise

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes

forêts

M. Jean-Marie PIERRAT

M. Armand DEDIEU

Mme Odette LOZAIC

M. Jacques RENAUD M. Jean-Pierre DORE

Délégué de la CC Vexin Centre

Déléguée de la CA Plaine Vallée

Délégué de la CC Pays de France

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

0 1 AVR. 2016

Acte rendu exécutoire :

Publication ou notification:

Sont excusés:

Mme Michèle BERTHY

M. Alexandre PUEYO

M. Jean-Christophe POULET

Déléguée du Département du Val d'Oise

Délégué du Département du Val d'Oise

Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu l'article 22-1-5 du Code des Marchés Publics.

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 24 mars 2016,

Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public pour la mise en œuvre de l'initiative publique portée par le syndicat,

Vu le rapport n° 16-006,

CONSIDERANT les candidatures en qualité de représentants du Val d'Oise Numérique, de :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Gérard SEIMBILLE, M. Armand DEDIEU, M. Jean-Pierre DORE, M. Jean-Louis DELANNOY (titulaires)
- Mme Djida TECHTACH, Mme Corinne VASSEUR, M. Pierre BEMELS, M. Arnaud BAZIN, M. Jacques RENAUD (suppléants)

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection de ses membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote.

Les candidatures obtiennent 97 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Service Public, en charge d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres, est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant dûment mandaté ;

APPROUVE

- la désignation de cinq membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :
 - Mme Marie-Christine CAVECCHI
 - o M. Gérard SEIMBILLE
 - o M. Armand DEDIEU
 - o M. Jean-Pierre DORE
- M. Jean-Louis DELANNOY
 - la désignation de cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :
 - Mme Djida TECHTACH
 - Mme Corinne VASSEUR
 - M. Pierre BEMELS
 - o M. Arnaud BAZIN
 - M. Jacques RENAUD

PRECISE que le comptable du syndicat mixte, un représentant du Ministre chargé de la concurrence et le Directeur général du syndicat mixte siègent également à la commission avec voix consultative ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE

LE 6 AVR. 2016

BUREAU DU CONTROLE
DE LA LÉGALITÉ

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON